



Conseil économique et social

Distr. générale
21 juillet 2015
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières

Groupe d'experts du renforcement de la sécurité aux passages à niveau

Sixième session

Genève, 5 et 6 novembre 2015

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la sixième session^{1,2}

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 5 novembre 2015, à 9 h 30

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Programme de travail :
 - a) Examen et analyse du coût économique des accidents aux passages à niveau sur la base de données fournies par les pays;
 - b) Évaluation et analyse de la sécurité de différents types de passages à niveau dans les États membres de la CEE et dans certains pays non membres de la CEE tels que l'Afrique du Sud, l'Australie, l'Inde et la Nouvelle-Zélande;
 - c) Récapitulatif des bonnes pratiques, notamment dans le domaine de l'éducation et des technologies;

¹ Pour des raisons d'économie, il est demandé aux délégations de bien vouloir venir à la session munies de leurs exemplaires des documents pertinents, ceux-ci n'étant plus distribués en salle. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports de la CEE (www.unece.org/trans/main/welcwp1.html). À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique, en écrivant à roadsafety@unece.org, ou par télécopie (+41 22 917 00 39). Durant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l'ONUG (bureau C.337 au troisième étage du Palais des Nations).

² Les représentants sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Web de la Division des transports de la CEE (www.unece.org/trans/registfr.html) et de le renvoyer au secrétariat de la CEE par courrier électronique (roadsafety@unece.org) ou par télécopie (+41 22 917 00 39), une semaine au moins avant la session. À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent se présenter à la Section de la sécurité et de la sûreté, située à l'entrée Portail de Pregny (14, avenue de la Paix), en vue de se faire délivrer un badge d'accès. En cas de difficulté, ils doivent joindre le secrétariat par téléphone (poste 75716 ou 72401). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse suivante : www.unece.org/meetings/practical.htm.



- d) Recensement des lois et dispositions juridiques nationales en vigueur régissant les passages à niveau;
 - e) Identification des principales causes et des solutions possibles en ce qui concerne les facteurs humains contribuant à l'insécurité des passages à niveau;
 - f) Mesures d'application;
 - g) Gestion des risques associés aux passages à niveau;
 - h) Élaboration d'une stratégie pour les interfaces route/rail, comprenant des recommandations.
3. Questions diverses.
 4. Dates et lieu de la prochaine session.
 5. Adoption du rapport.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe d'experts (GE.1) sera invité à adopter l'ordre du jour de sa session.

Document : ECE/TRANS/WP.1/GE.1/11.

2. Programme de travail

a) Examen et analyse du coût économique des accidents aux passages à niveau sur la base de données fournies par les pays

À sa cinquième session, le GE.1 a demandé à tous ses membres de communiquer au sous-groupe, pour le 3 juillet 2015, des études de cas nationales et les coûts moyens ou habituels des accidents aux passages à niveau, ou à défaut, d'expliquer pourquoi de telles informations n'étaient pas recueillies.

Le GE.1 examinera le document ECE/TRANS/WP.1/GE.1/12 établi par le sous-groupe comprenant la Pologne et l'Agence ferroviaire européenne (ERA). Ce document présente les résultats des travaux que le Groupe d'experts avait, à sa cinquième session, demandé au sous-groupe de réaliser, à savoir :

- L'analyse des coûts fournie par les membres du GE.1, ainsi que les exemples d'études de cas ou de décisions prises par les pouvoirs publics pour renforcer la sécurité aux passages à niveau, lorsqu'il n'existait pas d'étude convaincante.

Document : ECE/TRANS/WP.1/GE.1/12.

b) Évaluation et analyse de la sécurité de différents types de passages à niveau dans les États membres de la CEE et dans certains pays non membres de la CEE tels que l’Afrique du Sud, l’Australie, l’Inde et la Nouvelle-Zélande

Le Groupe d’experts examinera le document ECE/TRANS/WP.1/GE.1/13 établi par le sous-groupe composé de Community Safety Partnerships Ltd., du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, de la France, de l’Irlande, de l’ERA et de l’Union internationale des chemins de fer (UIC). Ce document contient les résultats des travaux que le Groupe d’experts avait, à sa cinquième session, demandé au sous-groupe de réaliser, à savoir :

- L’établissement de la version définitive des ensembles de données proposés, tels qu’énumérés dans le document informel n° 2 de la cinquième session;
- L’incorporation des indicateurs de sécurité communs figurant dans la Directive de l’UE relative aux passages à niveau, comme envisagé lors de la cinquième session, en annexe au document ECE/TRANS/WP.1/GE.1/13;
- La collecte des données relatives aux indicateurs de sécurité pertinents en Afrique du Sud, en Australie, en Inde et en Nouvelle-Zélande;
- La communication des données sur la sécurité recommandées pour les États membres de la Commission économique pour l’Europe des Nations Unies (CEE), lorsque cela est possible.

Document : ECE/TRANS/WP.1/GE.1/13.

c) Récapitulatif des bonnes pratiques, notamment dans le domaine de l’éducation et des technologies

Le Groupe d’experts examinera le document ECE/TRANS/WP.1/GE.1/14 établi par le sous-groupe composé de la Finlande et de l’Inde. Ce document contient les résultats des travaux que le Groupe d’experts avait, à sa cinquième session, demandé au sous-groupe de réaliser, à savoir :

- Revoir la présentation du tableau;
- Élargir le contenu du tableau de manière à y inclure plus d’options, en particulier en ce qui concerne la technologie et les solutions technologiques faisant l’objet d’essais;
- Recenser les pays dans lesquels une évaluation des bonnes pratiques a été effectuée et ceux où elle ne l’a pas été;
- Intégrer les pratiques à forte intensité de main-d’œuvre dans les pays où la technologie est relativement coûteuse (en Inde par exemple);
- Recenser les avantages et les contraintes associés à chacune des bonnes pratiques.

Le document ECE/TRANS/WP.1/GE.1/14 contiendra également un résumé, établi par le Président, de la position globale du Groupe d’experts en ce qui concerne les techniques et les solutions technologiques visant à améliorer la sécurité aux passages à niveau.

Document : ECE/TRANS/WP.1/GE.1/14.

d) Recensement des lois et dispositions juridiques nationales en vigueur régissant les passages à niveau

À sa cinquième session, le GE.1 a demandé à ses membres d'examiner les modifications proposées présentées dans le document informel n° 4 de la cinquième session et de donner un avis au sous-groupe à ce sujet, ainsi que de formuler des observations sur le reste du texte actuel des articles 33 à 36 de la Convention de 1968 sur la signalisation routière et de proposer au sous-groupe d'autres modifications (le cas échéant) pour le 15 juillet 2015.

Le Groupe d'experts examinera le document ECE/TRANS/WP.1/GE.1/15, établi par le sous-groupe comprenant l'ERA, l'Institut Kolejnictwa (Pologne), la Fédération de Russie et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Ce document contient les résultats des travaux que le Groupe d'experts avait, à sa cinquième session, demandé au sous-groupe de réaliser, à savoir :

- Rendre compte des informations en retour fournies par les membres du GE.1 au cours de la cinquième session, ainsi que des informations en retour fournies au sous-groupe par les membres du GE.1 après la session;
- Définir les prescriptions relatives à un tout nouveau panneau à utiliser pour indiquer qu'un conducteur coincé entre les barrières abaissées d'un passage à niveau alors qu'un train approche doit défoncer/briser la/les barrière(s).

Document : ECE/TRANS/WP.1/GE.1/15.

e) Identification des principales causes et des solutions possibles en ce qui concerne les facteurs humains contribuant à l'insécurité des passages à niveau

Le Groupe d'experts examinera le document ECE/TRANS/WP.1/GE.1/16, établi par le sous-groupe comprenant l'Autriche, le Centre aérospatial allemand et Cognito Ltd. Ce document contient les résultats des travaux que le Groupe d'experts avait, à sa cinquième session, demandé au sous-groupe de réaliser, à savoir :

- Étendre la boîte à outils proposée à des catégories d'utilisateurs des passages à niveau autres que celle des conducteurs de véhicule;
- Rassembler des informations sur la boîte à outils proposée avec ou sans essai/validation;
- Recenser les principaux facteurs humains liés aux accidents aux passages à niveau.

Document : ECE/TRANS/WP.1/GE.1/16.

f) Mesures d'application

Le Groupe d'experts examinera le document ECE/TRANS/WP.1/GE.1/17, établi par le sous-groupe comprenant la France et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Ce document contient les résultats des travaux que le Groupe d'experts avait, à sa cinquième session, demandé au sous-groupe de réaliser, à savoir :

- Entreprendre une évaluation de l'efficacité des caméras de surveillance fixes situées aux passages à niveau en analysant et en comparant les données relatives au non-respect de la signalisation avant et après leur installation;
- Rassembler des informations sur l'état de cette évaluation à ce jour avant la sixième session.

Document : ECE/TRANS/WP.1/GE.1/17.

g) Gestion des risques associés aux passages à niveau

Le Groupe d'experts examinera le document ECE/TRANS/WP.1/GE.1/18, établi par le sous-groupe comprenant le Portugal et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Ce document contient les résultats des travaux que le Groupe d'experts avait, à sa cinquième session, demandé au sous-groupe de réaliser, à savoir :

- Décrire un processus de gestion des risques et les avantages de l'adoption d'une approche fondée sur les risques, en fournissant des exemples.

Document : ECE/TRANS/WP.1/GE.1/18.

h) Élaboration d'une stratégie pour les interfaces route/rail, comprenant des recommandations

Le Président et le secrétariat présenteront une version avancée du projet de rapport. En fonction de l'avancement des travaux des sous-groupes, un premier projet incomplet pourrait également être présenté.

3. Questions diverses

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être aussi examiner d'autres questions présentant un intérêt.

4. Dates et lieu de la prochaine session

La septième session du Groupe d'experts se tiendra les 21 et 22 mars 2016 à Genève.

5. Adoption du rapport

Le Groupe d'experts adoptera le rapport de sa sixième session.
